

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 23 juillet 2012, la mise à jour annuelle relative à l'exercice 2011 avec extension du plafond du dossier d'information relatif au programme d'émission de billets de trésorerie de Nexans Maroc.

**Les principales caractéristiques du programme susmentionné sont :**

- Nouveau Plafond de l'émission : 300.000.000 DH
- Valeur nominale unitaire : 100.000 DH ;
- Maturité : de 10 jours à 12 mois ;
- Taux d'intérêt : Déterminé pour chaque émission en fonction des conditions du marché.
- Organisme responsable du placement : Crédit du Maroc

Le dossier d'information visé par le CDVM est :

- Remis ou adressé sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenu à la disposition du public à :
  - Nexans Maroc SA : Boulevard Ahl Loghlam, Sidi Moumen, 20.400 Casablanca
  - Crédit du Maroc : 48-58 Boulevard Mohammed V, Casablanca
- Disponible sur le site du CDVM : [www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma)

**Contact CDVM :**

Tél. : 05 37 68 89 22

E-mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

CP/EM/027/2012

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières